

## Journées européennes Recherche et Innovation - Appel Green Deal Organisé par Commission européenne

Le 23 septembre 2020, en webstreaming

*Suivi par Silvia Ghiretti*

### Date limite de dépôt des candidatures : **26 janvier 2021**

#### 1) Introduction de John Bell, Directeur, Planète Saine, DG RTD

- Budget pour l'appel à projets Green Deal d'Horizon 2020 : 1 milliard d'euros.
- L'appel a été écrit par les différentes directions générales (DG) de la Commission européenne.
- Il accompagnera à la fois la transition climatique et la relance post Covid-19.
- L'appel est axé sur les **impacts**.
- **Une approche complémentaire** : 20 sujets répartis dans 10 domaines thématiques.
- Différentes thématiques : climat, énergie, industrie propre, mobilité, biodiversité, etc.
- Une perspective à **court terme avec des résultats tangibles d'ici 2025**.
- Des **solutions systémiques**.
- L'appel soutiendra des applications **pilotes** et des projets de **démonstration**.
- L'engagement de la **société** sera également présent : changement des modes de vie et des comportements.

#### 2) Mise en œuvre de l'appel Green Deal

### Silvia Abad, Call Coordinator, Agence exécutive pour la recherche (REA)

Les candidatures seront gérées par les trois agences européennes: REA, INEA, EASME.

#### Calendrier :



Représentation de la Région Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • [bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr)

Site internet [europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

Phase d'évaluation effectuée par des experts externes :



Principes d'évaluation : l'évaluation se basera sur un traitement juste et équitable. La Commission européenne donnera accès à la foire aux questions (FAQ) à tous les candidats au même moment. L'évaluation sera basée sur le programme de travail et les critères qui y sont définis. Un panel d'experts indépendants sera créé en respectant un équilibre entre les sexes, un équilibre géographique, un équilibre acteurs privés-publics. L'absence de conflit d'intérêts sera vérifiée.

Critères de sélection :

- 1) Excellence ;
- 2) Impact ;
- 3) Qualité et efficacité de la mise en œuvre.

Barème de notation : chaque critère est noté de 0 à 5 (la proposition couvre tous les aspects pertinents). Le seuil est fixé à 3/5. En dessous de trois, la candidature présente des faiblesses importantes.

Pour chaque groupe de candidatures ayant un score total identique, le panel d'experts classera les propositions de la manière suivante :

- premièrement, leur score « excellence » ;
- deuxièmement, leur score « impact », dans le cas des actions RIA et CSA.

Pour l'action IA : le critère « impact » est plus important (x 1,5) et sera regardé en premier.

Critère	Seuil	IA (classement)
Excellence	3/5	n/a
Impact	3/5	x 1,5
Implémentation	3/5	n/a
<b>TOTAL</b>	10/15	n/a

## **Peter Petrov, Chef d'unité adjoint, INEA**

### Les points clés pour réussir sa candidature :

- Les appels à projets Green Deal sont des appels très compétitifs. Il est important d'obtenir de bons résultats dans tous les critères mentionnés auparavant.
- Il faut comprendre très bien le texte et les conditions de l'appel.
- Utiliser les services de l'UE (par exemple, Copernicus) si nécessaire.
- Il faut construire la candidature sur des projets européens qui existent déjà : exploiter les résultats d'autres projets, expliquer les synergies avec des projets « frères ».
- Les différentes sections de la candidature doivent être cohérentes et homogènes.
- Il faut faire attention à la terminologie : quand dans le texte de l'appel à projets vous voyez « *shall and will* » cela indique une condition indispensable pour une bonne candidature ; le mot « *should* » n'indique pas une obligation, mais si vous ne faites pas l'action demandée, la candidature n'obtiendra pas un bon score.
- Consulter les points de contact nationaux (PCN) ainsi que la foire aux questions (FAQ).

Le **TRL** est très important : les candidats doivent décrire l'état de l'art (le contexte dans lequel le projet débute) et la fin du projet.

**L'impact** est essentiel : il faut justifier les impacts et savoir être crédible.

Le **plan de diffusion et d'exploitation** doit être adapté au projet spécifique.

La description de **la mise en œuvre** du projet :

- Indiquer une durée raisonnable du projet (pas de délais extra courts si l'on n'est pas sûr d'être prêt à réaliser le projet).
- Le budget doit être justifié et il faut essayer de ne pas le surestimer.
- Un consortium plus grand ne signifie pas un meilleur consortium. Les partenaires doivent avoir de l'expérience.
- Les risques techniques, de gestion, de financement externe, etc. doivent être évoqués dans la candidature. Il faut également indiquer quelles mesures seront prises afin d'atténuer les risques.

La **rédaction du dossier** :

- Utiliser un langage simple, compréhensible et clair. L'expert doit pouvoir suivre l'ordre des idées exposées.
- Utiliser des graphiques pour expliquer les idées et les concepts. Ceux-ci devront être lisibles (pas trop petits).
- Ne pas utiliser de polices petites ou d'interlignes serrés (respecter la taille des polices et l'espacement).
- Respecter la limite des pages.

## **Victoria Beaz Hidalgo, Conseiller Projet, EASME**

- L'approche holistique de l'appel Green Deal doit être présente dans la candidature.
- Une approche interdisciplinaire devra être au cœur de la solution proposée.
- Le milieu universitaire devra être présent via l'intégration des acteurs académiques dans les consortia.
- Les utilisateurs finaux devront également être impliqués.
- Engagement du public et innovation sociale.
- Il faudra fournir des détails sur les activités de démonstration : la portée, l'échelle, le calendrier, le lieu.

- Il faudra intégrer des priorités transversales, notamment les sciences sociales et humaines lorsque cela est nécessaire pour relever le défi et une analyse de genre lorsque les résultats affectent différemment les femmes et les hommes.
- Tous les sujets sont ouverts à la coopération internationale. Différentes situations peuvent se présenter : des partenaires internationaux obligatoires ; un jumelage de projets (topic 1.2) ; un cofinancement par des pays tiers, ou une coopération internationale encouragée (cela est précisé dans le texte de l'appel).
- Les résultats de recherche pourront être mis en libre accès. Cela donnerait plus de visibilité au projet, accélérerait l'innovation, maximiserait l'impact du financement de la R&I. Les coûts qui y sont liés (par exemple, la gestion des données) sont éligibles au remboursement.
- Il faut respecter des principes éthiques fondamentaux : remplir l'auto-évaluation éthique lors de la préparation de la proposition. Service d'assistance : [RTD-ETHICS-REVIEW-HELDESK@ec.europa.eu](mailto:RTD-ETHICS-REVIEW-HELDESK@ec.europa.eu)
- Lire attentivement l'Annexe générale H du programme de travail : conditions de candidature au consortium + spécificités des sujets.

**Liens utiles :**

- [CORDIS](#)
- [Horizon dashboard – data discovery](#)
- [Horizon Results Platform](#)
- [Horizon Results Booster](#)
- [Innovation radar](#)
- [EASME data hub](#)
- INEA data base
- [Funding & Tender Portal](#)

## Topic 5.1 - Green airports and ports as hubs for sustainable and smart mobility

Champ d'application : S'appuyant sur les meilleures pratiques (technologiques, non technologiques et sociales), ainsi que sur les projets en cours et les initiatives prévues dans les aéroports et les ports européens, les actions doivent porter sur les activités relevant SOIT du domaine A) Aéroports verts SOIT du domaine B) Ports verts. Les propositions doivent indiquer clairement le domaine qu'elles couvrent.

**Area A - Aéroports verts:** réaliser des démonstrations à grande échelle, en conditions réelles, d'aéroports verts à haut TRL (6 ou plus), en abordant les quatre points suivants : 1) Transport, 2) Terminal, 3) Énergie et 4) Aspects transversaux. [Voir le texte de l'appel p. 107](#)

**Area B – Ports verts** : les actions doivent réaliser des démonstrations à grande échelle, en conditions réelles, de ports maritimes et fluviaux durables, en abordant le premier point (faire la démonstration d'un système intégré d'approvisionnement et de production d'énergie à faibles émissions dans les ports) et au moins cinq des autres points. [Voir le texte de l'appel p. 110-111](#)

### Consortium :

- Chaque consortium doit comprendre un aéroport ou un port « leader », qui fera la démonstration des nouveaux concepts et solutions, et trois autres aéroports ou ports « suiveurs » (au maximum) qui seront associés pour aider à définir et à intégrer leurs spécificités dans l'approche et les solutions plus générales, suivront de près les actions de démonstration et s'engageront à mettre en œuvre les meilleures pratiques identifiées et les résultats produits par le projet.
- Pour les ports verts, chaque consortium doit comprendre au moins un port intérieur, « inland port ».
- Tous les consortia devraient également être de nature multidisciplinaire en incluant des partenaires possédant les connaissances et les compétences complémentaires appropriées (par exemple, des industriels, les autorités aéroportuaires/portuaires, les universités, etc.).
- Tous les aéroports ou ports participants doivent provenir de différents États membres de l'UE et/ou de pays associés.
- La coopération internationale est encouragée.

### Impacts :

- déploiement accéléré de carburants de substitution durables (y compris les biocarburants avancés), l'hydrogène vert et l'électromobilité dans les transports, ainsi que l'approvisionnement et le stockage durables de l'énergie et la récupération de la chaleur résiduelle dans les aéroports et les ports ;
- la production et la distribution d'énergie/de carburant propre (en particulier l'hydrogène vert et l'électricité) et l'augmentation de l'offre de carburants de substitution (bio), avec des capacités de ravitaillement et de rechargement ;
- des aéroports et des ports verts comme centres multimodaux ;
- une logistique verte et intelligente, l'intégration avec d'autres modes de transport à faibles émissions (en particulier le rail) et la promotion de transferts modaux efficaces ;
- améliorer la qualité de l'air dans les ports/aéroports sélectionnés d'ici 2030 ;
- la réduction des émissions pour les villes et la mobilité urbaine.

**Proposed activities:**



- Large-scale, real-life high TRL (6 or above) demonstrations of green airports, maritime and inland ports, of different sizes, across Europe
- Pilot/demo plants of zero-emission energy production and supply at airports and ports (electricity, green hydrogen, sustainable alternative fuels)
- Supply systems, storage, distribution and power/re-charging/alternative re-fuelling infrastructure for aircrafts, ships and other vehicles / purposes
- Integration with green and smart operations and logistics, innovative construction, dredging, infrastructures, effective and green land/sea/river use
- Smart tools for optimisation of passenger/freight traffic flows into/out of airports and ports, from/to the city and for inter-modal connections/modal shifts
- Non-technological framework conditions, new multi-actor governance and investment analyses

*Note: The prevailing text for Green Deal Call Topic LC-GD-5-1-2020 is contained in the Horizon 2020 Work Programme 2018-2020, as adopted by European Commission Decision in September 2020.*



**Key features for Green Airports and Ports:**



- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Sustainable</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Green energy production, distribution, supply</li> <li>➤ Use of clean energy for transport and other purposes</li> <li>➤ Green hydrogen, electricity, biofuels, sustainable alt. fuels</li> </ul>                                    |
| <b>Smart</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connected and automated vehicles, cranes, etc.</li> <li>➤ Dynamic traffic optimisation into/out of airport/port, from/to city or other nodes</li> <li>➤ Smart operations, logistics, inter-modal connections/modal shifts</li> </ul> |
| <b>Multimodal</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aviation, Maritime, Inland Waterway Transport</li> <li>➤ Road, Rail, multimodal connections/modal shifts</li> <li>➤ System-wide door-to-door multimodal mobility for passengers/freight</li> </ul>                                   |
| <b>Other</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Green logistics, infrastructures, energy-efficient buildings</li> <li>➤ Links with cities, urban environment, urban mobility</li> <li>➤ Biodiversity, circular economy, effective land/sea/river use</li> </ul>                      |

*Note: The prevailing text for Green Deal Call Topic LC-GD-5-1-2020 is contained in the Horizon 2020 Work Programme 2018-2020, as adopted by European Commission Decision in September 2020.*



**Specific conditions for each area:**

**A) Green Airports**

Real-life high TRL (6 or above) demonstrations – scope to address all 4 headings:

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>1. Transport</b>     | ➤ All 3 aspects (a, b, c) to be covered and <u>at least 3</u> of 6 of the items described in the bullet points |
| <b>2. Terminal</b>      | ➤ <u>At least 2</u> of 4 items described in the bullet points to be covered                                    |
| <b>3. Energy</b>        | ➤ <u>At least 2</u> of 4 items described in the bullet points to be covered                                    |
| <b>4. Cross-cutting</b> | ➤ <u>At least 3</u> of 7 items described in the bullet points to be covered                                    |

**B) Green Ports**

Real-life high TRL (6 or above) demonstrations of sustainable maritime and inland ports

- Scope to address at least 6 aspects (bullet point 1, plus another 5 of the remaining 7 bullet points)
- Consortia should include at least 1 inland port

Note: The prevailing text for Green Deal Call Topic LC-GD-5-1-2020 is contained in the Horizon 2020 Work Programme 2018-2020, as adopted by European Commission Decision in September 2020.



- Type d'action : Innovation Action (IA).
- Durée du projet : 4-5 ans.
- Un impact significatif et immédiat : d'ici 2025.
- Conditions spécifiques des consortia dans le texte de l'appel : un port/aéroport « leader » et au maximum trois autres ports/aéroports « suiveurs ».
- Budget : 100 millions d'euros – 15-25 million d'euros par projet.
- Deux projets « aéroports verts » et deux projets « ports verts » seront financés.
- Soumission de la candidature en une seule étape
- Date limite de l'appel : **26 janvier 2021**

**Questions des participants :**

- Michel Le-Van-Kiem (Grand Port Maritime de Bordeaux) : Y a-t-il une quelconque condition pour être un port « lighthouse » (leader) ? Faut-il être un port central du réseau RTE-T par exemple ?  
Réponse : le port « lighthouse » (leader) est celui qui prendra en charge la majorité des actions de démonstration. Néanmoins, le port leader n'est pas nécessairement le coordinateur du projet.
- Définition de « inland port » : il n'y a pas de définition stricte de « inland port ». Le règlement RTE-T donne la définition de port intérieur. C'est un port situé le long d'une voie navigable. Au moment de la candidature il faudra indiquer clairement quel port aura le rôle de « inland port ».
- Est-il possible de coopérer avec plus de trois autres ports/aéroports ? Non, uniquement trois ports/aéroports « suiveurs » et un port/aéroport « leader ». Maximum 20% de la subvention totale seront versés aux ports/aéroports « suiveurs ». Chacun des quatre aéroports devra se trouver dans un Etat membre différent.
- La liste des activités est indiquée dans le texte de l'appel à projets. Pour les « Ports verts », le premier point devra être obligatoirement adressé, ainsi que cinq autres points au choix.

- Au-delà de la liste des activités indiquée dans le texte de l'appel à projets, le consortium peut mettre en place des activités ayant des impacts indirects, notamment sur la biodiversité.
- Les quatre ports/aéroports devront mener les activités au plus près. Les trois ports/aéroports « suiveurs » ne sont pas obligés de reproduire exactement toutes les activités, mais devront effectuer des démonstrations similaires. Ils devront ainsi démontrer un engagement clair : être parmi les premiers acteurs du domaine à mettre en place des solutions innovantes en Europe. Les différents rôles des quatre ports/aéroports verts devront être définis de façon claire lors du dossier de candidature.
- Les chercheurs, les universitaires, les académiques devront être inclus dans le consortium.
- Les critères de propriété intellectuelle d'Horizon 2020 seront appliqués.
- Constance Poiré (bureau PACA à Bruxelles) : une autorité portuaire supplémentaire peut-elle devenir partenaire au sein du consortium, sans jouer le rôle de port suiveur (et donc sans se concentrer sur la reproductibilité), pour soutenir les activités de démonstration du port phare ? Oui, cela est possible.
- Le financement de 20% pour les ports suiveurs sera-t-il versé directement aux autorités portuaires suiveuses ou au groupe d'organisations qui coopèrent avec les suiveurs ? Le financement sera destiné uniquement à l'aéroport ou au port partenaire.
- Le consortium devra disposer d'une expertise et d'une complémentarité afin d'obtenir un impact optimal.
- La composante multimodale devra être claire et visible.

La conférence en ligne lors des Journée européennes de la Recherche et l'Innovation (R&I Days) du 23 septembre dernier est disponible à [l'adresse suivante](#).